



Assemblée générale

Distr. générale
8 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,
questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées
et questions humanitaires**

Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 57/183 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002 sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique. Il met à jour les informations contenues dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée à sa cinquante-septième session (A/57/324). Il fait le point de l'actualité et des activités récentes; une mise à jour plus détaillée est proposée pour chaque sous-région (Afrique de l'Est et corne de l'Afrique, Afrique centrale et région des Grands Lacs, Afrique de l'Ouest et Afrique australe). On y trouvera également des informations sur la coopération interinstitutions dans certains domaines et un aperçu général de la coopération avec les organisations régionales africaines.

* A/58/150.

** La présentation du rapport a été retardée par la mise à jour des données fournies par les bureaux extérieurs à laquelle il a été procédé dans le souci de faire figurer dans le rapport les éléments les plus récents.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Situation générale par région	3–34	3
A. Afrique de l’Est et corne de l’Afrique	3–10	3
B. Afrique centrale et région des Grands Lacs	11–21	6
C. Afrique de l’Ouest	22–31	8
D. Afrique australe	32–34	11
III. Aspects particuliers de la coopération interinstitutions	35–60	12
A. Coordination ressources	35–37	12
B. Sécurité des zones d’installation de réfugiés et sécurité du personnel	38–42	12
C. Activités d’aide et de protection en faveur des femmes et des enfants réfugiés	43–49	14
D. Éducation	50–51	16
E. VIH/sida	52–53	17
F. Gestion de l’environnement	54–55	18
G. Cadres pour des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR : lier les activités de secours, de consolidation de la paix et de développement	56–58	18
H. Personnes déplacées en Afrique	59–60	20
IV. Coopération avec les organisations et initiatives régionales	61–66	20
A. Union africaine	61–62	20
B. Banque africaine de développement	63	21
C. Autorité intergouvernementale pour le développement	64	21
D. Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest	65	21
E. Communauté pour le développement de l’Afrique australe	66	22
V. Conclusion	67	22

I. Introduction

1. Au début de 2003, il y avait 3,3 millions de réfugiés en Afrique, soit environ 32 % du nombre total de réfugiés dans le monde. Les groupes de réfugiés les plus nombreux en Afrique ont continué d'être originaires du Burundi, du Soudan, de l'Angola, de la Somalie, de la République démocratique du Congo et de l'Érythrée, suivis par le Libéria et la Sierra Leone. Près de 350 000 réfugiés africains ont été rapatriés au cours de la période considérée, principalement des réfugiés angolais, sierra-léonais, burundais et somaliens. Au cours de l'année 2002, de nouveaux mouvements de réfugiés de grande ampleur ont été signalés en provenance du Libéria, de la République démocratique du Congo, du Burundi, de la Côte d'Ivoire et de la République centrafricaine.

2. L'Agenda pour la protection adopté par le Comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en octobre 2002¹ et dont l'Assemblée générale s'est félicitée dans sa résolution 57/187, a proposé un cadre général à l'action menée pour renforcer la protection des réfugiés et des personnes vulnérables. Ce schéma a également pour objet de renforcer la solidarité internationale avec les pays qui accueillent des réfugiés, de mieux partager les charges et d'intensifier la recherche de solutions durables. Dans ce contexte, des mesures novatrices ont continué d'être prises suivant l'approche des « 4 R » définie par le Haut Commissaire pour remédier à certains des décalages entre l'aide humanitaire et le développement à plus long terme. Cette approche prévoit une collaboration étroite entre les organismes de secours et de développement de façon à permettre une transition souple tout au long des principales phases du relèvement que sont le rapatriement, la réintégration, la réhabilitation et la reconstruction (4 R). Le HCR a également continué en 2002 à appuyer des initiatives africaines et d'autres initiatives multilatérales telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Plan d'action pour l'Afrique du G-8 et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. On se réfère de plus en plus aux objectifs du Millénaire en matière de développement pour réaligner les activités du HCR et renforcer la coordination avec d'autres institutions spécialisées.

II. Situation générale par région

A. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique

3. Au début de 2003, cette sous-région abritait environ 940 000 réfugiés, principalement originaires de l'Érythrée, de la Somalie et du Soudan. Un ensemble complexe de problèmes politiques, humanitaires et socioéconomiques ont continué de perturber le déroulement de certaines des opérations. Les conséquences désastreuses de la sécheresse sur l'agriculture dans la sous-région étaient un sujet de vive préoccupation actuellement. D'après les estimations, 11,3 millions de personnes en Éthiopie et 2,3 millions de personnes en Érythrée étaient sous la menace de pénuries alimentaires imminentes, ce qui faisait craindre une intensification des mouvements transfrontaliers. En mai, des pluies torrentielles ont frappé le Kenya, le sud de l'Éthiopie et l'est de la Somalie, provoquant inondations et glissements de terrains ainsi que de lourds dégâts matériels, ce qui a entraîné des déplacements de population dans les régions touchées.

4. Dans le même temps, des progrès ont été faits sur quelques-uns des problèmes politiques et humanitaires majeurs de la région, ouvrant la voie à la poursuite des opérations de rapatriement librement consenti, notamment celles concernant les réfugiés érythréens et somaliens. L'espoir d'un règlement du conflit civil au Soudan a conduit à établir une première ébauche des futurs programmes de rapatriement des réfugiés soudanais. Le transfert pacifique des responsabilités politiques au Kenya et dans la région autonome autoproclamée du nord-ouest de la Somalie (« Somaliland ») laisse espérer une stabilisation de la région. Les rivalités politiques et militaires dans le nord-est de la Somalie (« Puntland ») ont été pour la plupart résolues, permettant l'installation d'un pouvoir qui, pour l'essentiel, a paru maîtriser la situation en dépit de quelques heurts localisés. En Ouganda, cependant, la population réfugiée soudanaise tout entière a été déplacée par les attaques auxquelles se sont livrés des rebelles contre des camps de réfugiés.

Rapatriement en Érythrée et activités de réintégration

5. La clause de cessation relative aux réfugiés érythréens a pris effet le 31 décembre 2002. Pour les réfugiés qui souhaitent être exonérés de l'application de cette mesure, le HCR a lancé en 2002 un processus visant à déterminer la situation propre de chaque réfugié sous la conduite d'équipes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de juristes soudanais. Pour faciliter le rapatriement, le HCR a mis en place une formule permettant aux réfugiés de se rendre dans leur région d'origine pour y apprécier la situation. Les opérations de rapatriement librement consenti se sont déroulées sans encombre pendant tout le premier semestre 2002 mais ont été temporairement interrompues par l'arrivée des pluies en juillet. Ultérieurement, la reprise des mouvements transfrontières a été perturbée par une recrudescence des hostilités dans l'est du Soudan, et l'accord tripartite entre le HCR et les Gouvernements soudanais et érythréen a été suspendu. Ainsi, seuls 19 000 réfugiés érythréens ont été rapatriés du Soudan en 2002. Les opérations de rapatriement du Soudan vers l'Érythrée ont repris à nouveau le 23 juin 2003 après que le HCR et les deux gouvernements furent parvenus à un accord pour ouvrir un couloir humanitaire afin de permettre le passage des convois de retour. En Érythrée, on a accentué les efforts menés pour garantir un rapatriement durable aux réfugiés et répondre aux besoins des collectivités accueillant des rapatriés, notamment par des initiatives visant à répondre aux besoins immédiats dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de la création de revenus et des services communautaires. Dans le cadre de ces initiatives, le Gouvernement érythréen et l'ONU ont élaboré un programme conjoint à l'intention des réfugiés regagnant l'Érythrée.

Rapatriement en Somalie et activités de réintégration

6. En 2002, quelque 32 000 réfugiés ont regagné le nord-ouest et le nord-est de la Somalie, principalement en provenance de l'Éthiopie mais également de Djibouti (29 600 et 2 100 réfugiés, respectivement). Cinq camps de réfugiés ont de ce fait été fermés dans l'est de l'Éthiopie. Deux autres camps devraient fermer d'ici à la fin de 2003 à la suite du retour prévu de 39 000 réfugiés somaliens en provenance de Djibouti, du Kenya, de l'Éthiopie et du Yémen. Le HCR continuera de prêter assistance au reste des réfugiés somaliens, qui sont originaires des régions les plus instables du sud de la Somalie. Dans les zones de rapatriement, les activités seront centrées sur la remise en état des routes et des services d'approvisionnement en eau,

de santé et d'éducation et sur d'autres activités de réintégration connexes, en sus des 91 projets à impact rapide visant à promouvoir et à appuyer l'opération de rapatriement. Les activités de réintégration ont cependant été entravées par la présence de munitions non explosées et de mines dans les zones de rapatriement.

Réfugiés soudanais

7. Le paysage politique soudanais a été dominé en 2002 par le processus de paix mené sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. La signature du Protocole de Machakos entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan en juillet 2002 a fait naître l'espoir d'une fin du conflit civil soudanais, qui remonte à 1983. Un plan de secours a été établi en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies en vue du retour et de la réintégration d'un demi-million de Soudanais réfugiés dans six pays voisins, si la paix réussit.

8. En Éthiopie occidentale, l'insécurité persistante dans la région de Gambella a été préjudiciable à la conduite des programmes et à la prestation des services du HCR et d'autres partenaires. Au total, 107 réfugiés soudanais ont perdu la vie dans des affrontements ethniques au cours du deuxième semestre 2002. Les tensions qui opposaient les ethnies Anuak et Nuer à l'intérieur du camp de Fugnido et parmi la population locale ont dégénéré en violence à grande échelle en novembre 2002, faisant 42 morts. Le HCR et la direction des affaires des réfugiés et rapatriés (ARRA), le partenaire d'exécution du Gouvernement, ont commencé à transférer de Fugnido à Oder 24 500 Soudanais des ethnies Nuer et Dinka. Au Kenya, des heurts se sont produits entre la population locale et des réfugiés soudanais dans le camp de Kakuma en juin 2003, causant la mort de 12 personnes. Le centre de transit des réfugiés a dû être fermé, et quelque 30 000 réfugiés soudanais ont été déplacés du logement qu'ils occupaient dans le camp. L'activité du camp a repris à la fin du mois de juin et on s'emploie maintenant à renforcer la sécurité pour permettre le retour des réfugiés.

Ouganda

9. Le 5 août 2002, des rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont attaqué le camp de réfugiés d'Achol-Pii dans le nord du pays, obligeant à fuir vers le sud les 23 950 réfugiés soudanais qui y vivaient. Les zones d'installation temporaires de Kiryandongo se sont vite retrouvées surpeuplées et des problèmes sanitaires sont apparus. Le Gouvernement ougandais a accepté de réinstaller 8 800 personnes à Kyangwali, une zone d'installation située non loin du centre de transit. Le reste de la population sera réinstallé à Ikafe et à Madi Okollo une fois l'équipement de base en place. D'autres attaques menées par le LRA au milieu de l'année 2003 à Adjumani ont fait 19 morts, et ce climat de violence et d'insécurité a entravé les progrès de la Stratégie d'autosuffisance qui avait été lancée en 1999.

10. À la suite des affrontements ethniques survenus dans l'est de la province d'Ituri en République démocratique du Congo au milieu du mois de mai 2003, environ 9 900 Congolais, selon les estimations, sont arrivés en Ouganda dans les districts de Bundibugyo et de Nebbi. Sur ce nombre, 524 personnes ont accepté de partir s'installer à Kyka II, une zone d'installation existante; la majorité de ces réfugiés a toutefois refusé de s'établir plus loin de la frontière, dans l'espoir de pouvoir rentrer en République démocratique du Congo dès la fin du conflit. En dépit

de la présence de l'armée française à Bunia et de la situation de relative sécurité qui serait assurée, il n'y a pour l'instant aucun signe d'un quelconque retour en nombre de ces réfugiés vers leur région d'origine.

B. Afrique centrale et région des Grands Lacs

11. Au début de 2003, les 1,3 million de réfugiés que compte cette région se trouvaient principalement en République-Unie de Tanzanie (690 000), en République démocratique du Congo (333 000) et en République du Congo (109 000).

République centrafricaine

12. En République centrafricaine, l'insécurité générale a dominé une situation marquée par l'instabilité politique, économique et sociale. Une tentative échouée de coup d'État au mois d'octobre a coûté la vie à nombre de civils, amenant les responsables de la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale à déployer des troupes pour rétablir la sécurité à Bangui et contrôler la zone de la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad où les rebelles étaient accusés d'opérer.

13. Le HCR a continué d'apporter protection et assistance à quelque 36 000 réfugiés soudanais pour la plupart à Mboki; 2 900 Congolais réfugiés dans le camp de Molangue; et 10 200 réfugiés, vivant dans des zones urbaines, d'origine tchadienne, congolaise, rwandaise et burundaise, principalement. Les Tchadiens se trouvant à Bangui ont continué d'être victimes d'actes d'hostilité de la population locale, qui les considère parfois comme une « force d'invasion ». Cette suspicion s'explique en grande partie par l'étendue du soutien apporté par l'armée tchadienne au gouvernement actuel, arrivé au pouvoir par le coup d'État de mars 2003. Certains de ces Tchadiens ont donc demandé la protection et l'assistance du HCR.

Rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais

14. Le HCR est passé d'une démarche visant à faciliter le retour et l'intégration des réfugiés rwandais à une stratégie centrée sur le rapatriement librement consenti en octobre 2002. À la fin de l'année 2002, 23 800 réfugiés en République-Unie de Tanzanie et 14 000 réfugiés en République démocratique du Congo originaires du Rwanda étaient retournés dans leur pays. Comme suite à l'accord tripartite signé entre le HCR et les Gouvernements rwandais et zambien en janvier 2003, un premier groupe de 13 personnes réfugiées en Zambie est arrivé au Rwanda en avril 2003. En 2003, une aide avait été apportée jusqu'à présent à 4 000 réfugiés rwandais, dont la plupart se trouvaient en République démocratique du Congo mais également en République-Unie de Tanzanie. Cette tendance devrait se maintenir pour le reste de l'année, en particulier concernant les réfugiés rwandais en Ouganda.

Situation des réfugiés burundais

15. Le transfert pacifique du pouvoir au Burundi a ravivé l'espoir d'un retour dans leur pays pour les réfugiés burundais vivant en exil. Sur les 574 000 Burundais qui vivaient toujours en dehors de leur pays, quelque 371 000 se trouvent dans des camps en République-Unie de Tanzanie et des milliers d'autres vivent au sein des populations locales, principalement en République-Unie de Tanzanie et en

République démocratique du Congo. En 2002, environ 53 000 réfugiés burundais sont rentrés chez eux, dont 31 000 ont été rapatriés de Tanzanie avec l'assistance du HCR. Le début des travaux de la Commission de la vérité et de la réconciliation le 1er mai 2003 et l'adoption du projet de loi sur les peines pour crime de génocide, crime de guerre et crime contre l'humanité devraient aider à instaurer un climat de réconciliation susceptible de créer des conditions propices au rapatriement. D'autres questions difficiles comme la réforme de l'armée et la participation de tous les éléments armés au processus de paix continuent de faire obstacle à la recherche d'une paix durable. L'arrivée de la force de maintien de la paix de l'Union africaine au Burundi devrait cependant permettre d'améliorer encore la situation sécuritaire.

République-Unie de Tanzanie

16. En raison des conflits armés et des troubles civils qui sévissent dans les pays voisins, la République-Unie de Tanzanie est restée ces dernières années l'un des pays africains qui accueille le plus de réfugiés sur son territoire. La présence dans ce pays d'un aussi grand nombre de réfugiés auxquels il faut assurer une protection et une assistance a posé des difficultés considérables à la communauté internationale. La montée de l'insécurité dans les zones accueillant des réfugiés est un problème qui préoccupe aussi de plus en plus le Gouvernement tanzanien depuis quelques années. Selon certaines informations rapportées en 2002, il est possible que les autorités régionales aient cherché à encourager les retours de réfugiés au Burundi et à limiter les nouvelles arrivées. Le Gouvernement a néanmoins donné depuis des assurances à ce sujet, à l'occasion de déclarations devant le Comité permanent du HCR à sa réunion de juin 2003, qu'il a réitérées le mois suivant, lors de la session de fond du Conseil économique et social à Genève, dans lesquelles il indiquait que ce type d'incident ne se reproduirait plus. Un autre problème a été l'incapacité où se sont trouvés les organismes humanitaires de distribuer des rations alimentaires complètes pour des raisons allant du manque de fonds aux pannes d'oléoduc. Il n'est donc pas à exclure que certains réfugiés soient retournés prématurément dans des zones non sécurisées en territoire burundais à la recherche de nourriture. Le Gouvernement tanzanien a désigné un nouveau site pour les réfugiés congolais dans la région de Kigoma en raison de la capacité insuffisante du dernier camp créé à leur intention, celui de Lugufu. Mais ce nouveau site demandera un gros effort d'investissement avant que des réfugiés puissent y être installés, et le HCR devra faire appel à la communauté internationale afin d'obtenir les ressources nécessaires.

République démocratique du Congo

17. La réactivation de l'Accord de paix de Lusaka et la mise en route du Dialogue intercongolais à Sun City (Afrique du Sud) ont permis en définitive la conclusion d'un accord de paix entre toutes les parties concernées le 17 décembre 2002. Les autres faits marquants ont été la signature, le 30 juillet, de l'accord historique mettant fin à la guerre entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et l'accord bilatéral conclu entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, qui s'est engagé à retirer ses troupes. L'accord entre la République démocratique du Congo et le Rwanda a relancé l'opération de rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais. En 2002, le HCR a pu aider plus de 10 000 réfugiés rwandais en République démocratique du Congo à retourner chez eux, et 6 000 personnes supplémentaires avaient été rapatriées au mois de juin 2003. Le HCR a également coopéré avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République

démocratique du Congo (MONUC) dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement d'anciens combattants se trouvant en République démocratique du Congo vers le Rwanda.

18. Néanmoins, l'instabilité persistante de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, conjuguée aux graves violations des droits de l'homme commises à l'encontre de la population civile, a conduit à différer le rapatriement attendu de plus de 350 000 personnes réfugiées dans les pays voisins. Qui plus est, les organisations humanitaires ont été incapables de répondre comme il se doit aux besoins de protection et d'assistance de plus d'un demi-million de personnes déplacées dans l'est du pays.

19. En Angola, après la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les forces rebelles (UNITA), le HCR a conclu des arrangements tripartites avec le Gouvernement angolais et le Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue du rapatriement volontaire de quelque 180 000 réfugiés Angolais se trouvant en République démocratique du Congo. En 2002, plus de 19 000 Angolais ont regagné d'eux-mêmes leur pays; en outre, 5 300 personnes ont été aidées à revenir depuis que les mouvements de rapatriement ont commencé le 20 juin 2003.

20. Pour renforcer encore le mandat de protection des réfugiés, le Président congolais a promulgué en février 2003 une nouvelle loi sur les réfugiés, qui jette les bases d'une commission nationale du statut des réfugiés et d'une commission nationale de recours en République démocratique du Congo.

21. En dépit des tueries ethniques survenues en mai à Bunia et de l'insécurité dans l'est du pays, la situation politique dans le pays a évolué favorablement au cours des derniers mois. L'investiture du gouvernement de transition le 1er juillet et l'élargissement du mandat de la Mission des Nations Unies dans le pays ont ranimé l'espoir de progrès vers une plus grande stabilité.

C. Afrique de l'Ouest

22. En 2002, l'Afrique de l'Ouest a été marquée par des conflits, bouleversements et déplacements de populations tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales. Au début de 2003, on comptait, dans la région, environ un million de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 522 000 réfugiés.

23. En Sierra Leone, la fin de la guerre civile en 2002 a ouvert la voie au retour de 76 000 réfugiés. Par contre, cette même année, plus de 100 000 réfugiés libériens sont arrivés dans les pays voisins, du fait des combats qui faisaient rage entre forces gouvernementales et factions rebelles. Malgré la signature d'un accord de cessez-le-feu en juin 2003, de violents combats se sont poursuivis; mais, depuis le changement de dirigeant et l'arrivée des forces de maintien de la paix, les organisations humanitaires internationales se préparent à retourner dans le pays pour aider les populations affectées.

24. En Côte d'Ivoire, la tentative de coup d'État de septembre 2002 a précédé une véritable guerre civile, qui a entraîné le déplacement de milliers de personnes, l'arrêt des services de base et l'effondrement de l'activité économique dans plus de la moitié du pays. Avec la signature de l'accord de cessez-le-feu de janvier 2003, la

situation d'ensemble en matière de sécurité s'est quelque peu stabilisée, mais la situation humanitaire reste dominée par les déplacements de populations.

25. En Guinée également, le nombre de personnes affectées est important puisqu'on y compte quelque 182 000 réfugiés, pour la plupart originaires des pays voisins. Au Cameroun, la majorité des 17 000 réfugiés nigériens qui ont fui l'État de Taraba, au nord du pays, à la suite des affrontements ethniques qui ont eu lieu en janvier 2002, sont restés dans le pays et reçoivent une assistance limitée. Au Nigéria, quelque 4 400 réfugiés, libériens et sierra-léonais pour la plupart, sur un total d'environ 7 400 réfugiés se trouvant dans le pays, reçoivent une aide du HCR. En Gambie, la majorité des 12 000 réfugiés sont d'origine sénégalaise et sierra-léonaise. Au Sénégal, l'espoir d'une solution durable au problème de la Casamance s'est éloigné avec la reprise des combats entre les forces gouvernementales et le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) qui cherche à obtenir l'autonomie et l'indépendance de cette province méridionale. Le pays accueille quelque 22 000 réfugiés, Mauritaniens en majorité, pour lesquels on continue à rechercher des solutions durables. Le Mali accueille plus de 9 000 réfugiés, et quelque 7 600 réfugiés ont récemment été recensés en Guinée-Bissau. Depuis le début de 2002, le bureau du HCR au Bénin supervise des opérations au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Dans ces quatre pays, les réfugiés jouissent d'une situation politique relativement stable et d'une politique ouverte d'intégration locale. Au Ghana, un centre régional de réinstallation a été établi pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale et le HCR a contribué à réactiver le Ghana Refugee Board.

Sierra Leone

26. Depuis janvier 2002, quand la paix a été rétablie en Sierra Leone, les réfugiés sierra-léonais reviennent peu à peu chez eux. En septembre 2002, quand l'ensemble du pays (à l'exception de la région limitrophe du Libéria) a été déclaré sûr, le HCR a décidé d'encourager activement le retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité, et d'appliquer la stratégie dite des « 4 R » (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction). Parallèlement, le regain d'hostilités dans certains pays d'accueil a contraint de nombreux réfugiés sierra-léonais à rentrer chez eux. Depuis septembre 2000, début des opérations de retour, 213 000 réfugiés sont rentrés dans leur pays de leur plein gré, dont 115 000 ont reçu une assistance du HCR. Quelque 300 000 Sierra-Léonais au total ont bénéficié d'une assistance dans les zones de rapatriement par le biais de projets communautaires.

27. La Sierra Leone accueille 63 000 réfugiés libériens, dont 43 000 vivent dans des camps et 8 300 en milieu urbain. Le HCR fournit protection et assistance aux réfugiés libériens arrivés récemment tout en identifiant des possibilités d'installation ou de réinstallation sur place pour ceux qui sont arrivés antérieurement.

Libéria

28. Au Libéria, la guerre qui se poursuit a déraciné des familles et détruit des villages et infrastructures des collectivités dans de nombreuses régions du pays. Outre les centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays, 275 000 réfugiés libériens ont fui vers les pays voisins, principalement la Guinée. En mai 2003, le conflit s'était étendu à la capitale, Monrovia, entraînant d'autres déplacements de population et une situation humanitaire extrêmement grave; du fait

que la plupart des organisations présentes ont dû suspendre leurs activités et quitter le pays. Depuis le 9 juin 2003, le personnel national du HCR fournit une protection et une aide limitées, dans des conditions très difficiles. Après l'arrivée des forces de maintien de la paix, l'objectif principal du HCR sera de rétablir une présence internationale au Libéria et d'avoir accès aux personnes relevant de sa responsabilité dans l'ensemble du pays (réfugiés sierra-léonais et ivoiriens, ainsi que rapatriés libériens et personnes déplacées à l'intérieur du Libéria), afin de rechercher des solutions durables et, en particulier, encourager activement le retour des 46 000 réfugiés sierra-léonais, étant donné la situation favorable dans leur pays.

Côte d'Ivoire

29. La Côte d'Ivoire est confrontée à des tensions sociales et politiques depuis le coup d'État militaire de décembre 1999, le premier de son histoire. Le retour à un semblant de normalité après les élections présidentielle et législatives de 2000 a été remis en question en septembre 2002 par une deuxième tentative de coup d'État, qui a déclenché une guerre civile. Le conflit a entraîné un bouleversement social sans précédent et provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de ses frontières. Les provinces de l'ouest, qui accueillaient quelque 70 000 réfugiés au moment de la tentative de coup d'État, ont été particulièrement touchées par les combats. La suspicion que des pays étrangers étaient été impliqués dans les tentatives de coup d'État s'est traduite par une recrudescence de la xénophobie. Le HCR s'efforce d'améliorer la sécurité de quelque 45 000 réfugiés, dont 43 000 Libériens, là où ils se trouvent actuellement, pour satisfaire à leurs besoins essentiels de protection et d'assistance multisectorielle, et procéder à leur contrôle et enregistrement et les munir de papiers. Le transfert vers d'autres sites des réfugiés se trouvant dans les camps proches des zones de conflit et la réinstallation des plus vulnérables dans des pays tiers continuent à faire partie des opérations du HCR en Côte d'Ivoire.

Guinée

30. La plupart des réfugiés se retrouvant en Guinée sont arrivés à la suite des conflits armés du Libéria et de Sierra Leone et de la tentative de coup d'État de septembre 2002 en Côte d'Ivoire. Le HCR apporte de l'aide à quelque 56 000 Libériens vivant dans des camps, en mettant l'accent sur leur autonomie et les activités génératrices de revenus comme l'agriculture. Pour lutter contre le problème de la militarisation des camps, le HCR a continué de transférer des réfugiés libériens de Kouankan, dans le sud, aux camps d'Albadariah, situés plus au centre. À la fin juin 2003, environ 6 000 personnes avaient été transférées hors de la zone dangereuse.

31. L'objectif principal des activités du HCR en Guinée est aujourd'hui de poursuivre et d'encourager le retour volontaire des réfugiés sierra-léonais. Plus de 40 000 d'entre eux ont été rapatriés en 2002, et 26 000 sont rentrés au cours du premier semestre de 2003. Vers le milieu de l'année, il restait environ 35 000 réfugiés sierra-léonais dans le pays. Dans le même temps, la région de Nzerekore, au sud-est de la Guinée, accueillait un nombre croissant de réfugiés fuyant les combats qui se déroulaient dans les provinces occidentales de la Côte d'Ivoire. En juin 2003, il y avait environ 6 400 réfugiés ivoiriens en Guinée, dont la plupart se trouvaient dans des camps.

D. Afrique australe

32. Au début de 2003, l'Afrique australe accueillait 685 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont 320 000 réfugiés, la plupart venant d'Angola et de la République démocratique du Congo. La consolidation du processus de paix en Angola a impliqué la réorientation des principaux programmes du HCR en Zambie, Namibie et République démocratique du Congo, ceux-ci mettant désormais l'accent non plus sur les soins et le soutien à l'intégration locale, mais sur les retours volontaires. Les perspectives de paix ont également soulevé des espoirs de stabilité en République démocratique du Congo, et de retour possible des réfugiés congolais, dont la plupart se retrouvent en République-Unie de Tanzanie (140 000), au Congo (84 000), en Zambie (49 000) et au Burundi (40 000). La situation au Rwanda a ouvert des perspectives de retour de réfugiés, dont la plupart ont trouvé asile en République démocratique du Congo (20 500) et en Ouganda (19 000), ainsi qu'en Afrique australe, en particulier au Malawi et en Zambie. De graves pénuries alimentaires continuent à affecter la région; le PAM a estimé à 6 millions le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide en 2004.

Rapatriement librement consenti des réfugiés angolais

33. À la fin de 2002, le HCR apportait une aide à la majorité des réfugiés angolais se trouvant en République démocratique du Congo (109 000), en Zambie (91 000) et en Namibie (16 000). La consolidation du processus de paix ainsi que la création progressive de conditions favorables en Angola ont abouti au retour spontané vers l'Angola de 130 000 réfugiés, de juin 2002 à juin 2003. Le 20 juin 2003, date qui coïncide avec la Journée mondiale des réfugiés, le HCR a lancé son programme de rapatriement organisé, visant à aider au retour et à la réintégration de 240 000 autres réfugiés en 2003 et 2004. Les réfugiés sont rapatriés vers des régions assez sûres, où les risques posés par les mines sont minimes; des mesures de type projets à impact rapide y aident à la réinsertion des réfugiés dans leurs villages.

Zambie

34. À la fin du mois de juin 2003, la Zambie accueillait plus de 250 000 réfugiés, soit plus que tout autre pays de l'Afrique australe. Parmi ceux-ci, quelque 153 000 recevaient une assistance du HCR. La plupart étaient originaires de l'Angola (190 000), de la République démocratique du Congo (54 000) et du Rwanda (5 600). Outre le soutien qu'il a apporté au retour volontaire des réfugiés, le Gouvernement zambien a continué, avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du HCR et de la communauté internationale, de mettre en oeuvre des projets d'intégration locale dans le cadre de l'« Initiative en Zambie ». Dans cette approche globale qui vise à lier développement et aide humanitaire, les réfugiés et les populations d'accueil ont identifié ensemble quatre secteurs prioritaires : agriculture, santé, éducation, et infrastructure et gestion des ressources naturelles. La mise en oeuvre des projets correspondants a commencé au début de cette année. Le Gouvernement a encouragé une aide active des donateurs à l'Initiative en Zambie; à ce jour, ce projet pilote a mobilisé des dons pour les projets prioritaires menés dans la Province de l'Ouest.

III. Aspects particuliers de la coopération interinstitutions

A. Coordination des ressources

35. La procédure d'appel global à laquelle participent les organismes humanitaires des Nations Unies et les membres partenaires du Comité permanent interorganisations continue à être un outil important de coordination et de planification stratégique en Afrique. En 2003, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a lancé pour l'Afrique 14 appels globaux, proposant des projets pour un montant total de 1 647 371 331 dollars des États-Unis. Au milieu de l'année, les fonds disponibles s'élevaient à 529 171 635 dollars, soit 32 % des besoins. Cette limitation des ressources a sérieusement entravé les organismes humanitaires dans leurs efforts visant à faire face aux immenses besoins humanitaires découlant de l'insécurité généralisée, de la sécheresse, de la pénurie de vivres et d'eau, et des difficultés d'accès aux populations des régions contrôlées par des forces rebelles, autant de facteurs qui gênent les efforts de coordination. Le manque de fonds a ainsi conduit à un réaménagement des priorités concernant les activités, dans pratiquement tous les secteurs couverts par la procédure d'appel global.

36. Des progrès ont néanmoins été accomplis dans l'instauration de partenariats en vue d'améliorer l'efficacité des actions humanitaires. En Afrique de l'Ouest, des initiatives ont été prises, sous l'égide de l'Envoyé des Nations Unies pour les affaires humanitaires, pour élaborer des stratégies d'intervention humanitaire intégrée, tenant compte des complexités de la sous-région. En Angola, en Érythrée et en Sierra Leone, pays pour lesquels les appels globaux comportaient d'importants éléments de transition, les institutions humanitaires et de développement ont travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements pour planifier et coordonner leurs interventions, de la phase de rapatriement à celle de la reconstruction. Dans ce type de situations faisant suite à des conflits, la fourniture d'une aide efficace à des fins humanitaires et de développement constitue un élément essentiel pour le maintien de la stabilité dans le cadre de laquelle la réconciliation peut prendre forme.

37. Il demeure impératif que les appels globaux débouchent sur un financement suffisant et opportun. Les efforts concertés de la communauté internationale pour apporter un soutien politique et financier nécessaire sont donc essentiels pour que l'aide humanitaire puisse parvenir aux populations dans le besoin, et que l'aide fournie satisfasse aux normes internationales minimales.

B. Sécurité des zones d'installation de réfugiés et sécurité du personnel

Sécurité des zones d'installation des réfugiés

38. Pour maintenir le caractère civil des camps et des zones d'installation de réfugiés, il faut une approche dynamique permettant une intervention effective des acteurs pertinents. La Conclusion sur le caractère civil et humanitaire de l'asile, adoptée en 2002 par le Comité exécutif du HCR², est révélatrice des préoccupations de la communauté internationale au sujet de la sécurité des réfugiés. Cette

conclusion a appelé, entre autres, à accroître la collaboration entre le HCR et le Département des opérations de maintien de la paix.

39. Sur le terrain, le HCR et le Département ont axé leur coopération sur les situations dans lesquelles les zones d'installation des réfugiés risquent d'être militarisées. En 2002, des accords ont été conclus pour l'établissement, en République démocratique du Congo, de camps spéciaux pour les ex-combattants originaires de la République centrafricaine. Ces accords portent également sur le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des ex-combattants qui rentrent de la République démocratique du Congo au Rwanda. En Sierra Leone, un groupe d'action sur l'internement a été formé, comprenant des fonctionnaires du Gouvernement, de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), des organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales. Il a supervisé le camp d'internement de Mapeh, ouvert en octobre 2002, qui héberge aujourd'hui plus de 330 combattants libériens. En février 2003, a été signé un mémorandum d'accord avec la police sierra-léonaise couvrant tous les aspects des opérations du HCR, y compris les contrôles de sécurité aux frontières, le déploiement de forces de police dans les camps et parmi les communautés d'accueil, et la coopération concernant les demandes d'asile présentées par les personnes démobilisées du camp d'internement. En Guinée, le partenariat de longue date avec le Gouvernement canadien a conduit au déploiement d'agents de la Gendarmerie royale canadienne, qui travaillent aux côtés de leurs homologues guinéens et les forment à la police de proximité, en tant que moyen de renforcer la sécurité dans les camps de réfugiés. En Côte d'Ivoire, les consultations interinstitutions menées avec le Gouvernement et les parties concernées ont également abordé les mesures à prendre pour lutter contre ce qui menace le caractère civil et humanitaire de l'asile.

40. Au Siège, le HCR participe régulièrement aux réunions sur les armes légères et collabore avec le Département des affaires de désarmement à la coordination d'actions concernant les armes légères, en préconisant l'adoption de mesures pour lutter contre la circulation des armes illicites. Le HCR travaille également avec le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix sur les questions de retour et de réintégration dans de bonnes conditions de sécurité, et veille à l'inclusion des besoins des réfugiés et des personnes rentrant chez elles dans le cadre de la stratégie globale de sensibilisation au danger des mines, en participant au Groupe interinstitutions de coordination de l'action antimines. Le détachement de fonctionnaires du HCR à l'Union africaine est également une initiative qui vise à renforcer l'instauration de partenariats en matière de sécurité des réfugiés.

Sécurité du personnel

41. En 2002, la sécurité et la protection du personnel humanitaire sont restées un sujet de grande préoccupation. Il y a eu 186 incidents touchant la sécurité du personnel du HCR à travers le monde, dont 66 en Afrique, soit une augmentation de quelque 30 % par rapport à 2001. Ces incidents vont de l'enlèvement et de l'agression physique au détournement de véhicule et au vol. En 2002, le HCR a apporté une série d'améliorations dans sa gestion de la sécurité, notamment sous la forme d'une directive de novembre 2002 signée par le Haut Commissaire aux termes de laquelle les directeurs et le personnel sont tenus de respecter des normes élevées en matière de responsabilité afin d'assurer la sécurité des opérations. Pour appuyer

cette politique, le HCR a amélioré la formation dispensée tant aux spécialistes de la sécurité qu'au personnel opérationnel et dépensé 3 millions de dollars pour l'application rigoureuse des Normes minimales de sécurité opérationnelle, dont plus de la moitié en Afrique. Le HCR a également élaboré, pour le compte de l'UNSECOORD, un CD-rom interactif intitulé « Sécurité de base sur le terrain » et participé activement aux travaux du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

42. Sur le réseau de 39 conseillers chargés de la sécurité qui ont appuyé les opérations du HCR sur le terrain en 2002, 18 travaillaient en Afrique. Ces conseillers ont, en collaboration avec les fonctionnaires chargés des services sociaux, procédé à des audits de sécurité visant à améliorer les programmes de sécurité et la formation ciblée sur le terrain. Pour améliorer la gestion de la sécurité et la protection du personnel, notamment en matière d'alerte et d'évaluation des risques, tous les bureaux de pays sont tenus de participer aux travaux de l'équipe locale de gestion de la sécurité des Nations Unies.

C. Activités d'aide et de protection en faveur des femmes et des enfants réfugiés

Femmes réfugiées

43. Conformément au consensus selon lequel les droits des femmes et l'égalité entre les sexes constituent les fondements de la paix et du développement, le HCR a continué d'accorder une priorité élevée aux besoins des femmes réfugiées. Afin de mieux faire connaître ces besoins, diverses initiatives ont été prises, notamment pour mettre les capacités des femmes réfugiées au service de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes. En 2002 se sont achevées une étude décennale de l'application de la politique du HCR à l'égard des femmes réfugiées et des principes directeurs relatifs à leur protection, et la révision de ses directives pour la prévention de la violence sexuelle et sexiste; les deux textes sont en cours de diffusion. En outre, des indicateurs de l'incidence des cinq engagements du Haut Commissaire en faveur des femmes réfugiées, annoncés en décembre 2001, sont en cours d'élaboration dans le cadre des efforts déployés pour intégrer ces importantes questions pratiques dans les programmes du HCR.

44. La coopération avec les organisations non gouvernementales spécialisées a porté, entre autres, sur des initiatives communes visant à dispenser aux femmes réfugiées une formation sur leurs droits fondamentaux et sur la mise en valeur de leur aptitude à s'imposer dans une situation donnée, ainsi qu'à sensibiliser les formateurs à la prise en compte systématique des problèmes liés à la situation des femmes. Dans le cadre de la coopération interinstitutions, le HCR s'est également attaché à intégrer la lutte contre les inégalités fondées sur le sexe dans ses activités d'aide humanitaire et de développement, notamment avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans des domaines tels que la formation, le microfinancement et l'autonomisation économique, de manière à permettre aux femmes réfugiées de subvenir à leurs propres besoins.

45. La prévention de la violence sexuelle et sexiste et la riposte à cette violence font aussi partie des priorités. À cet égard, une série d'ateliers régionaux ont été organisés à l'intention du HCR et de ses partenaires opérationnels. Des comités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et des groupes de travail composés de

membres du personnel du HCR et d'agents concernés ont également été créés dans divers camps. L'engagement d'hommes acquis à la cause de la lutte contre la violence sexiste et de la promotion de l'égalité entre les sexes a fait de nouveaux adeptes au fil du temps et incité d'autres hommes et femmes à revoir leurs perceptions et leur comportement à l'égard de la masculinité et du partage des responsabilités entre hommes et femmes. Ainsi, en Guinée, l'Association des hommes pour l'égalité des sexes a fait campagne au sein des communautés pour permettre aux femmes d'accéder à des rôles de dirigeants. Les centres communautaires d'aide aux femmes ont continué à se développer, donnant à celles-ci l'occasion de débattre des questions d'autonomisation, de participation et de législation, de lutter contre la violence sexuelle et sexiste et le problème du VIH/sida, et de bénéficier d'une formation professionnelle afin de pouvoir exercer une activité rémunératrice.

Enfants réfugiés

46. En collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et des partenaires opérationnels, le HCR a poursuivi ses travaux visant à assurer les droits et satisfaire les besoins des enfants réfugiés³. Le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont mené une concertation stratégique sur une éventuelle collaboration dans les différentes phases des opérations en faveur des réfugiés et des rapatriés, y compris dans les situations d'urgence ou de longue durée. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la Côte d'Ivoire, le partenariat avec l'UNICEF a été renforcé en mars 2003 par la signature d'un mémorandum d'accord. En Côte d'Ivoire, par ailleurs, au deuxième semestre de 2003, le HCR a élaboré avec le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT un projet conjoint d'étude de l'exploitation économique et sexuelle des enfants, y compris les enfants réfugiés. En Afrique de l'Est, dans la corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs, des réunions interinstitutions sur la protection des enfants ont rassemblé des représentants des organisations non gouvernementales et des services publics, ainsi que de l'Union africaine, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Comité international de la Croix-Rouge, de l'UNICEF et du HCR.

47. Le programme « Action pour les droits de l'enfant », qui est un programme de formation et de renforcement des capacités, a été renforcé dans six régions d'Afrique. Dans la région de l'Afrique australe, un comité directeur composé de représentants du HCR, de l'UNICEF et de Save the Children Alliance a été créé. Dans le cadre de l'opération de rapatriement des réfugiés angolais, une formation a été dispensée de part et d'autre de la frontière pour régler des questions critiques telles que la violence sexuelle et sexiste, les enfants non accompagnés, séparés de leur famille ou en danger, le VIH/sida, les mines terrestres et les programmes de sensibilisation sur les risques qu'elles posent.

48. Les enfants réfugiés ont continué d'être la cible d'un recrutement militaire dans plusieurs conflits en cours en Afrique. Au premier trimestre de 2003, selon un rapport de l'UNICEF, quelque 3 000 enfants ont participé au seul conflit de Côte d'Ivoire. Une série de mesures y ont été prises pour prévenir et gérer le problème du recrutement d'enfants : caractérisation détaillée, délivrance de cartes de réfugié, identification des cas vulnérables ou nouvelles activités éducatives informelles. En Guinée et en Sierra Leone, des enfants ex-combattants ont bénéficié d'un soutien psychosocial et de conseils.

49. Le HCR a continué de participer au Groupe de travail chargé de la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle dans les situations de crise humanitaire du Comité permanent interorganisations et a pris part à sa mission en Sierra Leone et au Libéria en octobre 2002. Les directives révisées intitulées « Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons: Guidelines for Prevention and Response », que le HCR a publiées en mai 2003 contiennent désormais un chapitre sur les enfants réfugiés qui appelle l'attention sur les catégories d'enfants particulièrement exposés au danger d'exploitation, d'abus et de violence sexuelle et présente des stratégies particulières de prévention et de riposte. Des ateliers consacrés au thème de la violence sexuelle et sexiste ont été organisés dans divers pays et ont été suivis d'un certain nombre d'activités au niveau national. Ainsi, en Afrique du Sud, le HCR et une organisation non gouvernementale locale ont appuyé un programme de formation professionnelle qui vise à permettre aux mères adolescentes réfugiées d'élaborer et d'exécuter leur propre projet d'entreprise grâce au parrainage et aux services d'un établissement de microfinancement local. Au Kenya, des groupes d'appui visent particulièrement les adolescentes et les jeunes femmes de moins de 25 ans; leurs membres jouent également le rôle d'éducateurs et font partie du réseau de soutien aux victimes de la violence sexuelle et sexiste dans les diverses communautés et les divers établissements scolaires.

D. Éducation

50. Le HCR s'emploie à faire reconnaître l'éducation comme un droit fondamental et un moyen de protection durable des réfugiés. En Afrique, ce type d'activité a permis d'assurer l'accès à l'enseignement primaire et de faciliter, le cas échéant, la poursuite des études tout en renforçant les aptitudes de base à la survie. Une nouvelle série de mesures éducatives et de directives à l'intention des bureaux extérieurs a été mise au point et des séminaires à caractère consultatif ont été tenus en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, avec la participation de représentants des pouvoirs publics et d'organisations non gouvernementales. En Afrique de l'Ouest, cette initiative a débouché sur des projets de programmes coordonnés et harmonisés en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée et en Côte d'Ivoire.

51. La coopération interinstitutions a aussi joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'éducation parmi les populations déplacées. Le Groupe directeur du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence et son groupe de travail sur les normes minimales ont entamé un processus qui devrait déboucher sur l'élaboration de normes minimales pour l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des programmes éducatifs destinés aux réfugiés, dont bon nombre concernent l'Afrique. Le HCR a aussi étroitement collaboré avec l'UNICEF, l'UNESCO et le Réseau interinstitutionnel à la promotion de l'éducation des filles. Le Programme d'éducation pour la paix, approuvé par le Réseau interinstitutionnel, couvre neuf pays d'Afrique : la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée, le Kenya, le Libéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone. Il porte à la fois sur l'enseignement scolaire et non scolaire et a touché plus de 100 000 enfants et 5 000 membres de communautés en 2002. Des programmes analogues vont être lancés au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et au Ghana, dès que les fonds seront disponibles. Des volets concernant le VIH/sida, la sensibilisation au danger des mines et l'éducation écologique ont également été

introduits dans divers programmes éducatifs à l'intention des réfugiés. L'enseignement secondaire et supérieur a généralement été soutenu par des programmes de bourses financées sur des fonds d'affectation spéciale ou par des sources privées. En vue de renforcer au niveau mondial les programmes éducatifs s'adressant aux réfugiés au-delà du primaire, un mémorandum d'accord a été signé entre le HCR et le Refugee Education Trust (fonds indépendant). Le programme de bourses du prix Houphouët-Boigny pour la paix a permis à 97 réfugiés de recevoir des bourses d'études secondaires au Ghana et en Ouganda. Le programme de bourses Albert Einstein pour les réfugiés scolarisés (financé par le Gouvernement allemand) a distribué 500 bourses d'études complémentaires dans 23 pays d'Afrique.

E. VIH/sida

52. Les activités de prévention et d'atténuation du VIH/sida doivent être considérées comme un élément essentiel de la protection globale des réfugiés. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le HCR lutte contre la perception stéréotypée selon laquelle « les réfugiés amènent le sida », car elle peut entraîner des pratiques discriminatoires. Le HCR participe activement aux travaux du Groupe de référence sur le VIH/sida dans les situations d'urgence, établi par le Comité permanent interorganisations, ainsi qu'à ceux du Groupe consultatif interinstitutions pour le sida. Dans le cadre du plan stratégique sur le VIH/sida et les réfugiés pour 2002-2003, le Haut Commissariat a collaboré étroitement avec le Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA) et les représentants des programmes nationaux de lutte contre le sida, dans les pays qui accueillent des réfugiés et les pays vers lesquels ils sont rapatriés. En outre, il a participé, avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF, à la coordination de programmes de recherche sur le VIH/sida, l'alimentation et la nutrition dans les camps de réfugiés. Les liens de plus en plus nombreux établis avec de nombreux établissements universitaires ont aussi débouché sur une collaboration de l'Afrique du Sud avec les Universités Columbia et Harvard sur les questions relatives au VIH/sida et aux réfugiés. Le Haut Commissariat a aussi collaboré étroitement avec le Reproductive Health for Refugees Consortium et de nombreuses organisations non gouvernementales du monde entier sur des questions relatives au VIH/sida. Enfin, il est en consultation étroite avec la Banque mondiale, la Fondation Gates et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

53. Des missions d'évaluation et de planification effectuées en Afrique du Sud, en Angola, au Kenya, en Namibie, en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie ont révélé qu'il existait des écarts importants en matière de normes, de qualité et d'exhaustivité entre les programmes relatifs au VIH/sida s'adressant aux réfugiés, en raison principalement du manque de fonds et de compétences techniques. On manque aussi d'ouvrages pédagogiques appropriés dans les langues locales. Chaque situation de réfugié étant unique, il faudra adapter ces programmes en conséquence. Tous les pays, ayant fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des missions précitées, ont reçu des fonds pour normaliser, améliorer et développer leurs programmes de lutte contre le VIH/sida. Ainsi, un projet de lutte détaillé a été conçu à l'intention des réfugiés et des rapatriés angolais, en réponse aux préoccupations selon lesquelles les réfugiés angolais rapatriés de pays d'accueil fortement touchés par l'épidémie de

sida pouvaient amener le virus avec eux et faire grimper le taux de prévalence relativement peu élevé de l'Angola.

F. Gestion de l'environnement

54. Promouvoir une gestion saine de l'environnement dans les zones recevant des réfugiés constitue, pour le HCR, une priorité qui s'inscrit dans le droit fil de l'action plus vaste engagée par d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Pour marquer l'Année internationale de l'eau douce et suivant le thème de la Journée mondiale de l'environnement de 2003 (« L'eau – 2 milliards de personnes en meurent d'envie »), le HCR a lancé diverses initiatives qui visent à sensibiliser la population à la valeur de l'eau, telles que la plantation d'arbres, le nettoyage des camps et la sensibilisation des réfugiés à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.

55. Le programme d'éducation sur l'environnement à l'intention des réfugiés et des rapatriés, qui est une initiative lancée conjointement en 1995 par le HCR et l'UNESCO par le biais d'un programme pilote concernant les camps de réfugiés du nord du Kenya, constitue un exemple des efforts déployés pour promouvoir un comportement respectueux de l'environnement. Ce programme couvre désormais aussi l'Éthiopie, Djibouti, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et la Zambie, et vise à élaborer toute une gamme de matériels et d'ouvrages pédagogiques sur l'environnement et de démarches à l'intention aussi bien des écoles pour réfugiés que des écoles locales. Des études spécifiques à certains pays donnés visant à évaluer les effets socioéconomiques de la présence de réfugiés dans les communautés d'accueil ont été menées en collaboration avec d'autres organismes. En Tanzanie, par exemple, on peut citer la mission organisée par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et menée conjointement par le HCR et l'UNICEF vers la fin de 2002. Ont été soulignés à cette occasion les effets négatifs de cette présence sur la sécurité et l'environnement et la concurrence accrue pour l'obtention d'avantages socioéconomiques, mais aussi certains effets positifs tels que l'augmentation du soutien accordé aux niveaux national et bilatéral pour le développement de l'infrastructure locale, l'augmentation de la demande de biens et services divers, ainsi que la productivité des réfugiés qualifiés. En Côte d'Ivoire, une évaluation analogue a été effectuée en 2002. Une mission interinstitutions s'est également rendue au Soudan afin d'enquêter sur le réaménagement des zones occupées par les réfugiés, dans l'est du pays.

G. Cadres pour des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR : lier les activités de secours, de consolidation de la paix et de développement

56. Conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et divers organismes de développement, le HCR a continué d'appuyer les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'étudier avec attention les recommandations formulées au titre du volet consacré à la paix et à la sécurité

dans le Plan d'action pour l'Afrique du G-8. Ces recommandations appellent au soutien des pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés et de ceux qui sortent d'un conflit par des activités de reconstruction. En outre, en tant que l'un des organisateurs du Groupe des Nations Unies sur la paix, la sécurité et la gouvernance, installé à Addis-Abeba, le HCR a présenté en début d'année une proposition visant à établir un cadre standard pour les opérations de relèvement de caractère humanitaire. En avril 2003, lorsque le HCR s'est joint au Groupe des Nations Unies pour le développement, un autre pas important a été franchi en vue de lier les questions d'aide humanitaire et de développement. Il devrait permettre de mieux aligner les objectifs du HCR sur les travaux du Groupe pour le développement en ce qui concerne les questions de transition, les situations de réfugiés de longue durée, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le VIH/sida. En juin 2003, les mêmes questions de développement ont été soulevées lors du colloque international sur les réfugiés en Afrique qui s'est tenu à Tokyo, afin de mieux faire comprendre les questions liées aux réfugiés et de mobiliser un soutien plus large en leur faveur.

57. Parallèlement, le HCR a élaboré des démarches de programmation, appelées « Aide au développement pour les réfugiés » et stratégie « 4 R » (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction). Il les utilise en étroite collaboration avec les organismes de développement pour répondre aux besoins des réfugiés dans diverses situations de longue durée ou postérieures à un conflit. La première démarche vise à alléger le fardeau des pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, grâce à une aide accrue pour le développement, tout en rendant ces réfugiés plus autonomes et en favorisant une meilleure qualité de vie pour eux et les communautés d'accueil. Cette politique consistant à faciliter l'emploi des réfugiés comme autant d'agents de développement peut apporter des possibilités de développement aux populations locales et gouvernements de pays d'accueil comme la Zambie et l'Ouganda où les efforts se sont poursuivis pour développer les qualifications et l'autonomie des réfugiés, en même temps que celles de la population locale. De concert avec l'OIT, le HCR a par ailleurs révisé sa politique en matière de microfinancement en faveur des réfugiés et mis la dernière main à un manuel de formation commun intitulé *Introduction to Microfinance in Conflict-Affected Communities* (Introduction au microfinancement dans les communautés touchées par un conflit).

58. S'agissant de la stratégie des « 4R » (dans les situations d'après conflit), on trouve des exemples de son application en Sierra Leone et en Érythrée, entre autres, où des approches conjointes ont été définies avec les équipes de pays des Nations Unies, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales. En Sierra Leone, cette approche intégrée a été suivie pour la réinstallation des populations déplacées, y compris les réfugiés rapatriés de Guinée. En Érythrée, un programme de relèvement intégré, dont la stratégie des « 4R » constitue un élément majeur, a été élaboré par le truchement du Groupe thématique conjoint Gouvernement-Nations Unies pour le relèvement, au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En juin 2003, un atelier sur la stratégie des « 4R » a été organisé à Genève par le HCR et le PNUD, avec la participation de l'UNICEF, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'OIT, de la Banque mondiale et de donateurs.

H. Personnes déplacées en Afrique

59. À la fin de 2002, le nombre de personnes déplacées relevant du HCR s'établissait pour le monde entier à 4,6 millions, dont 702 000 en Afrique, notamment au Libéria et en Côte d'Ivoire. À mesure que la situation humanitaire s'est détériorée au Libéria, bon nombre des quelque 300 000 personnes déplacées se sont trouvées bloquées dans des zones inaccessibles. Étant donné que leur situation s'apparente à celle des réfugiés et des rapatriés, le HCR prévoit de leur apporter protection et assistance dans le cadre d'une opération interinstitutions. En Côte d'Ivoire, un groupe spécial nommé par le Comité de coordination humanitaire interinstitutions a mis au point une stratégie pour les personnes déplacées dans le pays. En accord avec d'autres organismes des Nations Unies, le HCR a coordonné, à Guiglo et Tabou, pour le compte des intervenants humanitaires, l'aide fournie à quelque 100 000 personnes déplacées, en s'appuyant sur des missions d'évaluation et des plans d'action interinstitutions. À Guiglo, quelque 8 500 personnes déplacées ont pu obtenir un toit, de la nourriture, des soins médicaux et des biens non alimentaires; par ailleurs, un centre de transit pouvant recevoir 3 150 personnes déplacées est en cours de construction. Le PAM assurera le ravitaillement en vivres des personnes se trouvant dans le centre.

60. En novembre 2002, 11 organismes et 4 organisations non gouvernementales ont entrepris une mission conjointe au Soudan. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre des principes énoncés dans les mesures en faveur des personnes déplacées, récemment élaborées par le Gouvernement et le Mouvement de libération du peuple soudanais, qui s'inspirent en grande partie des Principes directeurs. La mission a également aidé l'équipe de pays des Nations Unies à définir une stratégie pour les populations déplacées. En Somalie, l'équipe de pays s'est employée à promouvoir les Principes directeurs auprès des partenaires concernés par les négociations de paix.

IV. Coopération avec les organisations et initiatives régionales

A. Union africaine

61. L'étroite coopération entre le HCR et l'Union africaine s'est poursuivie dans un certain nombre de domaines concernant les réfugiés. Les mesures prises pour mieux faire appliquer la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969) ont enregistré un progrès important avec l'examen des législations nationales relatives aux réfugiés dans certains États membres de l'Union, qui visait également à la formulation de recommandations particulières. L'Union africaine a aussi entamé l'examen de la Convention de l'OUA de 1969, ainsi que de tous les autres traités qui l'engagent. Un autre progrès important a été la signature, en mai 2003, d'un mémorandum d'accord entre la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le HCR, en vue de resserrer la coopération et de promouvoir et protéger les droits des réfugiés et autres personnes relevant de leurs mandats respectifs. Cette initiative vient à l'appui de la Déclaration de Kigali, adoptée le 8 mai 2003 par la première Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les droits de l'homme en Afrique, dans laquelle il est demandé aux organes pertinents de l'Union de veiller à la prise en compte des droits de l'homme, des principes humanitaires et d'autres mesures de

protection juridique dans les accords de paix, afin de faciliter le rapatriement volontaire et la réinsertion des réfugiés et autres personnes déplacées.

62. La coopération en matière de réinsertion et de relèvement à l'issue de conflits bénéficie également de la collaboration avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'objet étant d'établir un cadre de collaboration institutionnelle avec le HCR et d'autres organismes des Nations Unies. Par ailleurs, le Comité de coordination pour l'assistance aux réfugiés de l'Union africaine, qui rassemble des donateurs et d'autres protagonistes essentiels de l'action humanitaire en Afrique, participe aux efforts entrepris pour dynamiser les programmes de l'Union africaine en faveur des réfugiés, tout en oeuvrant dans le sens des objectifs plus larges du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

B. Banque africaine de développement

63. La coopération entre la Banque africaine de développement et le HCR a inclus l'envoi de missions dans un certain nombre de pays ayant subi un conflit, tels que l'Érythrée et la Sierra Leone, afin d'établir des programmes de redressement. En avril 2003, la Banque a proposé de créer un Fonds régional pour la paix et le développement et identifié le HCR comme l'un des partenaires du Fonds. L'idée est d'établir des mécanismes d'aide financière rapide et bien ciblée, pour le relèvement d'une région à l'issue d'un conflit, la réinsertion sociale et le développement et, partant, d'assurer la prise en compte des besoins des réfugiés et des rapatriés dans les initiatives de développement à plus longue échéance.

C. Autorité intergouvernementale pour le développement

64. Depuis un certain temps, le HCR, le PNUD et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) collaborent au relèvement des infrastructures et à la promotion d'activités de réinsertion, dans le cadre de programmes visant à apporter des solutions à long terme pour les réfugiés de la sous-région et à renforcer les capacités locales en matière de prévention et de gestion des crises humanitaires. Dans ce cadre, le HCR a contribué à la mise en place au siège de l'IGAD, à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé, d'un service santé dont l'objet est de fournir aux ministères de la santé des sept États membres un soutien technique dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida et pour d'autres problèmes sanitaires qui contribuent à aggraver les crises humanitaires dans la région.

D. Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

65. Le Mémoire d'accord signé en novembre 2001 par le HCR et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a débouché sur une coopération active dans divers domaines relatifs à l'aide aux réfugiés et à leur protection tout en recherchant des solutions politiques aux problèmes à l'origine des déplacements de population, y compris des pourparlers de paix dans des situations particulières, comme celle du Libéria.

E. Communauté pour le développement de l'Afrique australe

66. Le HCR et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe procèdent régulièrement à des échanges de renseignements sur des questions relatives au droit d'asile. La Communauté a récemment répertorié un certain nombre de domaines d'action essentiels tels que la sécurité, la liberté de mouvement, la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida, qui tous concernent les réfugiés. Ils ont fait l'objet aux niveaux ministériel et parlementaire de débats, dans le cadre desquels le HCR a pu soulever des questions, portant notamment sur les déplacements forcés et l'aide humanitaire.

V. Conclusion

67. Une série d'initiatives de paix prises en 2002-2003 ont fait espérer qu'une solution serait trouvée à la situation des réfugiés dans divers pays d'Afrique. Ailleurs, la reprise des combats et les violations des droits de l'homme ont anéanti cet espoir et annihilé tous les efforts déployés pour trouver des solutions durables. Cependant, en renforçant les partenariats au sein du système des Nations Unies et entre les États et d'autres partenaires opérationnels, on a cherché à ouvrir de nouvelles possibilités de solutions pour ceux qui en ont le plus besoin. Mais il reste encore fort à faire. Il est nécessaire de mobiliser davantage de ressources pour les activités de relèvement et de reconstruction afin de réparer les infrastructures fragiles des pays en transition et de ceux qui accueillent des réfugiés de longue date. Il s'avère également urgent d'intégrer les communautés touchées par les conflits dans les programmes de développement socioéconomique, de génération d'activités lucratives et de renforcement des capacités. Les protagonistes de l'aide humanitaire et au développement doivent faire preuve de cohérence dans la coordination de leurs stratégies, afin de maintenir certaines normes et d'assurer la complémentarité de leurs initiatives, dans l'esprit de la réforme en cours au sein du système des Nations Unies. Pour leur part, les gouvernements, la société civile et la communauté internationale en général doivent être encore plus attentifs à l'extrême complexité des problèmes de réfugiés en Afrique. C'est à ce prix que des solutions durables pourront être trouvées.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 12 A (A/57/12/Add.1), par. 21 a).

² Ibid., par. 23.

³ Voir également le rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux enfants réfugiés non accompagnés (A/58/299).